

| | |
|---|----|
| Nombre de membres | 16 |
| Présents | 9 |
| Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI | 11 |
| Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents | 6 |
| Votants | 6 |
| Exprimés | 6 |
| Oui | 6 |

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20220707-DEL-2022-38-DE
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Peyrat-le-Château sous la présidence de Sébastien MOREAU, Président.

Date de la convocation : 29 juin 2022

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Gérald GASCHET - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD - Sébastien MOREAU
Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Michel THEYS - Guy TOUZET.**

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Gérald GASCHET - Sébastien MOREAU - Laurent PAQUET - Michel THEYS
Guy TOUZET.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2022-38

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI

PROGRAMME JEUNES ET NATURE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE PROPOSITION D'ACCUEIL D'UN SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Président informe que dans le cadre du grand programme « jeunes et nature », l'Agence de l'eau Loire-Bretagne propose de bénéficier de son agrément du ministère de la transition écologique, pour accueillir un volontaire en Service civique en faveur de la protection de la biodiversité.

L'Agence s'engage à prendre en charge la totalité de la rémunération, les tâches administratives et à nous accompagner dans l'accueil du volontaire.

Le cadre est défini dans une convention tripartite de mise à disposition entre l'Agence de l'eau, le volontaire et la structure d'accueil.

Il nous appartient de définir le cadre de la mission et les activités, sur la base des missions et thématiques agrémentées par le ministère de la transition écologique. La mission portera sur la thématique de l'environnement et une fois l'offre de mission validée et publiée, il est possible de choisir le candidat qui nous convient le mieux.

Cette proposition paraît intéressante pour le PETR. Nous avons donc pris contact avec l'Agence de l'eau et transmis une fiche de mission prévisionnelle avec entre autres :

- un volet diagnostic des cours d'eau du territoire (masses d'eau, travaux à envisager dans le futur programme)
- un volet sensibilisation des bénéficiaires pour faire émerger des projets d'aménagements, de travaux (réunions d'informations collectives, communication, etc.)
- une aide à la définition du nouveau programme (stratégie, déclaration d'intérêt général, etc.)
- collecte de données sur le volet prévention des inondations

La durée de la mission est de 6 à 10 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident la proposition d'accueillir un jeune en service civique dans le cadre du programme « jeunes et nature » de l'Agence de l'eau et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fait et délibéré à Peyrat-le-Château
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Sébastien MOREAU**